

## Des certificats de conformité pour tout et tout le temps ?

Le nombre élevé des audits, des référentiels clients/donneurs d'ordre, les auditeurs expérimentés ou novices en END font que l'on se réfère de plus en plus souvent aux normes et spécifications applicables, quand elles le sont – ou pas !! – ; ainsi, le circuit d'approvisionnement en consommables et matériels mentionne à coup sûr « avec certificat de conformité » mais souvent la question est : conforme à quoi ?

Les certificats de conformité à la commande sont parfois réclamés de façon systématique sans que cela n'apporte quelque garantie que ce soit ni assurance aucune, et certainement pas « qualité ».

Dans les cas les plus inutiles, le certificat NF L00-15 est alors systématiquement demandé pour la livraison d'accessoires ou de petits consommables du type gants noirs, ou cotons tiges 'swabs' non pelucheux. Dans le cas d'une commande, l'accusé de réception puis le bordereau de livraison mentionnent déjà les articles visés, et le certificat assure que c'est bien cela qui a été commandé, préparé, livré....

L'utilité de l'édition de ce type de certificat dans de pareilles circonstances est contestable pour le moins ! D'autant plus que les qualificatifs caractérisant les objets sont donnés par le fournisseur.

C'est bien la demande de certificat sans discernement qui est problématique, dans nos métiers techniques il faut bien penser à quoi va servir l'objet, s'il y a des normes applicables, si on doit les appliquer, si la métrologie est impliquée. Seul le spécialiste formé au métier, peut-être même certifié niveau 2 ou 3, ou tout simplement la personne d'expérience est à même de savoir de quel document il est utile de disposer.

Prenons l'exemple d'un radiomètre UV comme le modèle présenté ci-dessous.

Il s'agit d'un radiomètre UV-A+B comme marqué sur son boîtier, imaginons qu'il est livré avec un certificat métrologique, notifié conforme, rattaché. Jusque-là tout va bien.

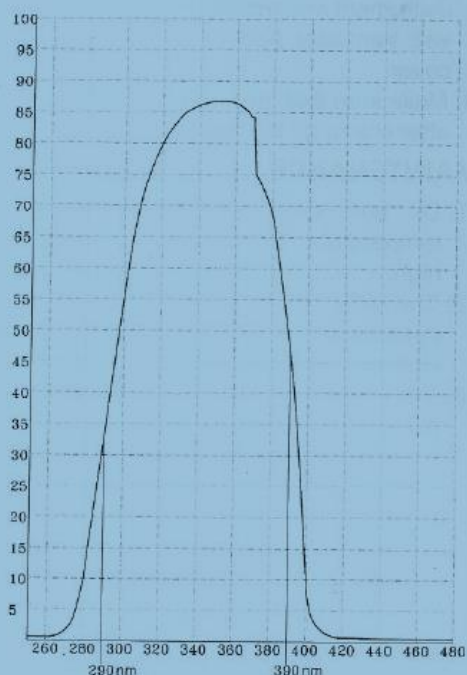
Cet appareil est destiné à la mesure de l'éclairement énergétique de lampes UV-A en END ressuage et magnétoscopie méthode fluorescente.



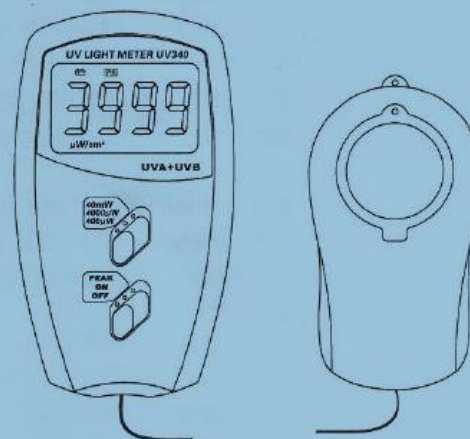
Comme il est livré avec certificat, il est réceptionné, accepté, enregistré par la métrologie, confié au service END, mais PEUT IL SERVIR A L'UTILISATION PREVUE ?

Le certificat métrologique n'est en fait pas un certificat de conformité sur la FONCTION, il manque la donnée essentielle qu'est la conformité de l'appareil à la norme NF EN ISO 3059 :2013 qui décrit les caractéristiques basiques d'un radiomètre pour le domaine des END.

## 8. THE CURVE OF UV LIGHT SPECTRUM CORRECTION



## OPERATION MANUAL UV LIGHT METER UVA and UVB measurement



Un détail dans la dénomination de l'appareil peut aussi nous alerter : il s'agit d'un radiomètre UVA et UVB.

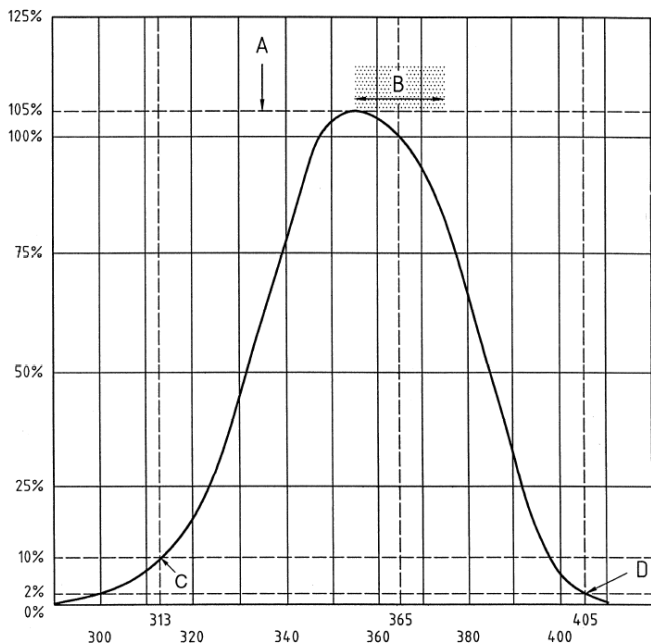
En gros, la courbe de réponse est trop large : elle prend en compte les UV-B non utilisés en END (pied de courbe à 290 nm) mais aussi le violet parasite et présent dans le faisceau UV-A des lampes à mesurer (pied de courbe à 390 nm); or il ne faut pas prendre en compte le violet dans la mesure bien au contraire.

On remarque aussi que la cellule de l'appareil ne dispose pas de diffuseur nécessaire pour assurer cette fonction métrologique d'intégration angulaire du rayonnement, le capteur est donc de type colmaté à facteur cosinus faible.

Les radiomètres utilisés en END ressuage et magnétoscopie fluorescents se doivent de présenter un facteur cosinus le plus proche de 1 selon le **Guide des Bonnes Pratiques d'Éclairages COFREND** (§6.2).



Sonde sans diffuseur / sonde avec.



Les points C et D ne sont pas respectés par l'appareil, ainsi la largeur de la courbe à mi-hauteur (50 %) est beaucoup plus large que celle permise par la NF EN ISO 3059 :2013.

En bref, l'appareil n'est pas adapté à un usage dans le domaine END concerné : dans ce cas, un certificat de conformité EN PLUS du certificat métrologique est requis, il doit être réclamé pour vérifier l'adéquation de l'appareil à la fonction en appelant les normes applicables, ici la NF EN ISO 3059.

**Conclusion :** il faut toujours se poser la question sur la FONCTION des certificats de conformités qui viennent en complément des certificats métrologiques (pour les mesureurs) ou des certificats d'analyses (pour les consommables).

Les informations techniques sont données gracieusement dans cette lettre d'information « Babb Co Info », chacun peut en tirer bénéfice librement sans aucune responsabilité de l'éditeur ; en contrepartie, nous demandons aux organismes qui souhaitent reprendre images, textes et explications de bien vouloir en citer la source. Merci